



Collectif Bicyclette Bretagne

Collectif Bicyclette Bretagne

Communiqué de presse

1^{er} mars 2024

Plaidoyer pour un département des Côtes d'Armor cyclable

Les associations du Collectif Bicyclette Bretagne des Côtes d'Armor ont rencontré pour la première fois le Conseil départemental le 21 décembre 2023. MM. Coënt, Vantal, Lelièvre et Chenais nous ont présenté l'avancement des études du Plan vélo du département débuté fin 2022 ; de notre côté, nous avons présenté [notre plaidoyer départemental](#). Il s'articule en quatre points :

1. Prévoir des aménagements cyclables qualitatifs le long des routes départementales ;
2. Sécuriser les accès aux établissements scolaires pour développer les mobilités actives à destination des enfants et des personnels ;
3. Intégrer les associations locales dans l'élaboration du plan vélo et sa mise en place ;
4. Développer et faciliter les mobilités actives en milieu rural.

Nous n'avons pas encore reçu d'avis du département sur notre plaidoyer, mais avons noté une convergence d'objectifs sur plusieurs points avec le plan vélo à l'étude : pistes cyclables hors agglomération, référentiel technique, collèges cyclables en particulier. Cela augure d'un dialogue à approfondir.

Nous souhaitons que le département mette les moyens adéquats à ses ambitions, et soit notamment (point 1. ci-dessus) un moteur pour les aménagements hors agglomération. Or la doctrine actuelle du

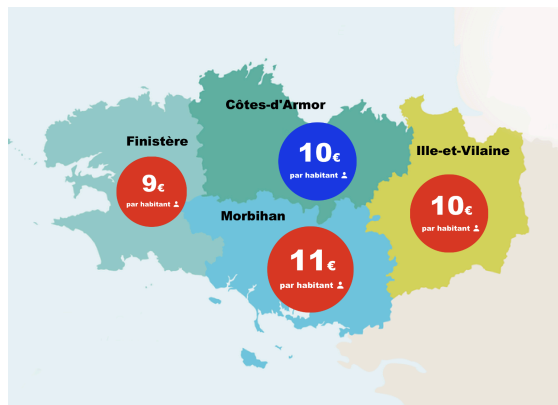
département « *Le Département déclare que les EPCI peuvent réaliser des aménagements cyclables sur RD hors agglomération* » nous fait craindre que l'essentiel de l'effort soit laissé aux communes et aux agglomérations. Dans le même temps, d'autres départements bretons déploient une vision ambitieuse d'aménagements en bordure de RD, par exemple le Réseau Express Vélo autour de Rennes Métropole, avec un financement majeur du CD35 sur la mandature (70M€).

Le plan vélo des Côtes d'Armor arrive après les annonces pour le vélo des trois autres départements bretons. Nous ne connaissons pas le budget que le département souhaite y engager, mais nous savons que sans financement important, pas d'aménagements. Dans les Côtes d'Armor comme partout en France, pour conserver un climat et une terre habitables pour les générations futures, nous devons engager un report modal massif de la voiture individuelle (15% des émissions annuelles de CO₂) vers les modes décarbonés. Cela est aussi inscrit dans la loi avec la Stratégie Nationale Bas Carbone. Le vélo et le VAE constituent une pièce éminente de la solution pour les déplacements du quotidien jusqu'à 15 km.

Le département nous a également présenté la première version de son référentiel technique pour les aménagements cyclables hors agglomération. Ce référentiel est exigeant en termes de sécurité des cyclistes (ex. : séparation chaussée – piste cyclable prescrite de

2 mètres) : le département souhaite ne pas faire des aménagements au rabais, ce qui est une bonne chose ! Cela va de pair, nous l'espérons, avec des investissements ambitieux, au risque sinon de réduire le linéaire de voirie aménageable, car cela implique sans doute l'achat de foncier en bord de route départementale.

Notre étude des données publiques fait ressortir les dépenses des trois autres départements bretons entre 9 et 11 euros par habitant et par an sur les années de mandature. Nous invitons donc notre département à établir pour son plan vélo un budget équivalent de **10 euros par habitant et par an, soit 36 millions d'euros sur une mandature de 6 ans.**



Un rattrapage sera à envisager par rapport aux trois premières années de mandat où le budget vélo du département est resté en deçà, même s'il a notamment contribué à certains projets des communes et EPCI (ex.: piste cyclable Serval – Pégase à Lannion). Pourquoi ne pas aiguiller une part notable du budget routier général à

cette fin, en y affectant les sommes non engagées du fait de l'arrêt récent de grands projets routiers automobiles (Saint-Brieuc, Lannion) ?

Nous souhaitons engager dès que possible un partenariat constructif et dans la durée sur la base des objectifs communs cités plus haut, car nous pensons y avoir mutuellement avantage. Nous pouvons notamment :

- apporter une expertise d'usagers dans tous les compartiments du « système vélo » (aménagements cyclables, services aux cyclistes, élaboration d'itinéraires, sécurité et sensibilisation des cyclistes) ;
- aider à construire un référentiel technique qui sécurise afin de conquérir un nouveau public cycliste, tout en assurant la faisabilité de nombreux aménagements ;
- offrir une expertise locale sur les projets : nous avons appuyé dans la presse ([ici](#) et [là](#)) l'expérimentation RD788 à Saint-Quay-Perros au printemps 2023, mais le CD22 n'a pas saisi notre offre de participation au Comité de pilotage ;
- soutenir la création d'associations vélo du quotidien dans les territoires non couverts, car les EPCI sont demandeurs.

Tout ceci pourrait figurer dans une Convention de partenariat que nous appelons de nos vœux.

Lien vers [notre plaidoyer départemental](#) et sources :

- (35) Ille et Vilaine: programme Mobilités 2025, présenté en avril 2021, 70 millions d'euros sur 7 ans. [Source](#).
- (29) Finistère : 20 M€ d'ici 2028, 50 M€ au total d'ici 2034. [Source](#).
- (56) Morbihan : 50 M€ entre 2023 et 2028. [Source](#).
- Données INSEE 2023 pour le nombre d'habitants

Contacts

Rémi Larhant
Guillaume Leroux

remi.larhant@free.fr
lomig.leroux@wanadoo.fr

06 51 49 21 30
06 07 51 74 78